

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de la convocation : 24 mars 2023
Date de publication : 06 avril 2023

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Isabelle MANGIN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Maurice HOFFMANN	

Membres excusés :

Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Luc CROISERAT
-------------------------	-----------------------------

Décision DB16/23

Objet : Convention d'autorisation d'occupation de locaux avec l'association Banque Alimentaire du Jura

L'association Banque Alimentaire du Jura a sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour une mise à disposition de locaux en vue de stocker des denrées alimentaires destinées à être redistribuées aux associations caritatives du Nord Jura.

Une convention est donc proposée à l'association en vue de l'autorisation d'occupation de locaux situés rue Jean de la Fontaine – Devant Laborde à Tavaux (ex bâtiment Solvay). Ces locaux se composent de deux halls de stockage d'une surface d'environ 350 m² et d'une partie bureau et sanitaires d'environ 30m².

Cette autorisation est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention d'autorisation d'occupation de locaux, situés rue Jean de la Fontaine – Devant Laborde à Tavaux, entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'association Banque Alimentaire du Jura,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

SCRUTIN

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Moyens Généraux
- Association Banque Alimentaire du Jura

*Fait à Dole, le 30 mars 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*



Jean-Pascal FICHÈRE.